

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS**  
**SEANCE DU 28 MAI 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du mercredi 28 mai 2025**

**Délibération n°069\_250528**

**Convention de partenariat entre la Commune de Saint-Louis et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 mai 2025, dématérialisée et affranchie le 22 mai 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>2-3-6-7</sup> M. Sylvain ARTHEMISE <sup>8</sup> Mme Yannicke SEVERIN <sup>3</sup> M. Eric FONTAINE <sup>3</sup> Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN <sup>10</sup> M. Imran HATTEEA <sup>7</sup> Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE <sup>6-9</sup> M. Jérémy TURPIN M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY <sup>5</sup> Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT <sup>1-5</sup> Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE <sup>3-4</sup> M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Thibaud CHANE WOON MING <sup>3</sup> M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN <sup>6</sup> M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	Mme Marie Ludivine IMACHE M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE- ETCHEVERRY Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	M. Jérémy TURPIN  M. Sylvain ARTHEMISE <sup>8</sup> M. Jean François PAYET  M. Imran HATTEEA <sup>7</sup>  Mme Claudie TECHER  Mme Marie Joëlle JOVET	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU- ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>Est arrivé dans la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°53

<sup>2</sup>N'a pas pris part au vote de la délibération n°53, se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

<sup>3</sup>N'ont pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°62 à 65 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

<sup>4</sup>N'a pas pris part à la présentation et n'a pas pris acte de la délibération n°78

<sup>5</sup>N'ont pas pris à la présentation et n'ont pas pris acte de la délibération n°79

<sup>6</sup>N'ont pas pris à la présentation et au vote des délibérations n°80 et 81 et se retirent de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire.

<sup>7</sup>La personne porteuse de la procuration de Madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 80 et 81

<sup>8</sup>La personne porteuse de la procuration de Monsieur Mickaël CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour les délibérations n° 83 à 88

<sup>9</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°85 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

<sup>10</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°88 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de cette affaire

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 28 MAI 2025**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire**

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°51 à 52	25	7	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°53	25 <sup>A</sup>	6	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°54 à 61	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°62 à 65	21 <sup>B</sup>	6	18	0	27	0	0
Pour les délibérations n°66 à 74	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°75	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°76	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°77	26	6	13	0	Prend acte		
Pour la délibération n°78	25 <sup>C</sup>	6	14	0	Prend acte		
Pour la délibération n°79	24 <sup>D</sup>	6	15	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°80 à 81	23 <sup>E</sup>	6	16	1 <sup>F</sup>	28	0	0
Pour la délibération n°83 à 84	26	6	13	1 <sup>G</sup>	31	0	0
Pour la délibération n° 85	25 <sup>H</sup>	6	14	1 <sup>G</sup>	30	0	0
Pour les délibérations n° 86 à 87	26	6	13	1 <sup>G</sup>	31	0	0
Pour la délibération n° 88	25 <sup>I</sup>	6	14	1 <sup>G</sup>	30	0	0
Pour la délibération n°89	26	6	13	0	Prend acte		

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

25<sup>A</sup> Monsieur Romain GIGANT est arrivé dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire. Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

21<sup>B</sup> Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Yannicke SEVERIN, Corinne ROCHEFEUILLE et messieurs Eric FONTAINE, Thibaud CHANE WOON MING n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n°62 à 65.

25<sup>C</sup> Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'a pas pris acte de cette délibération n°78.

24<sup>D</sup> Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'ont pas pris acte de cette délibération n°79.

23<sup>E</sup> Mesdames Juliana M'DOIHOMA, Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Camille CLAIN n'étaient pas présentes dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 80 à 81. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

1<sup>F</sup> Monsieur Imran HATTEEA porteur de la procuration de madame Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°80 à 81.

1<sup>G</sup> Monsieur Sylvain ARTHEMISE porteur de la procuration de Monsieur Mickael CHAMAND n'a pas pris part au vote au titre de la procuration pour ces délibérations n°83 à 88.

25<sup>H</sup> Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°85.

25<sup>I</sup> Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'était pas présente dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°88.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.



La Maire,

*Juliana M'DOIHOMA*  
Juliana M'DOIHOMA

 <i>Ville de passion!</i>	<b>Conseil municipal - Séance du 28 mai 2025</b> <b>Délibération n°069_250528</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial Durable</b>
	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE</b> <b>LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS ET</b> <b>L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A</b> <b>L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)</b>	<b>Direction du</b> <b>Développement</b> <b>Economie, de la</b> <b>Ruralité et de</b> <b>l'Insertion</b>
		<b>Service</b> <b>Accompagnement</b> <b>et Insertion</b>

## I – RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

Fondée en 1989, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) est une organisation française à but non lucratif qui soutient l'entrepreneuriat en proposant des solutions de financement et d'accompagnement aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Elle a ainsi pour mission de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat pour ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire traditionnel.

Les objectifs principaux de l'association sont :

- Soutenir les entrepreneurs** en accompagnant les créateurs d'entreprise dans le développement de leurs projets, en leur offrant des conseils et des formations adaptées.
- Favoriser l'accès au financement** en proposant des microcrédits ou des prêts allant de 300 à 15 000 euros pour aider les entrepreneurs à démarrer ou à développer leur activité.
- Lutter contre l'exclusion** en soutenant les personnes éloignées de l'emploi en contribuant à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Depuis 2023, l'association a également renforcé sa présence sur le territoire en menant des actions de proximité lors des marchés forains à La Rivière et à Saint-Louis afin d'accompagner les personnes à la création et au développement de leurs activités.

De plus, grâce à sa nouvelle agence qui a ouvert ses portes à Saint-Louis en janvier 2024 (au 213 A Avenue du Docteur Raymond Vergès), l'association ancre davantage sa présence auprès du public Saint-Louisien et Riviérois.

Le partenariat avec la Ville à travers, notamment le service Accompagnement et Insertion, se traduit par une présence régulière sur les événementiels portés par la collectivité (caravane tour / forum de l'insertion / village de l'entrepreneuriat / 1 jour 1 quartier ...) pour apporter des conseils et accompagnements au plus près des habitants.

Par ailleurs, dans une démarche de proximité avec les citoyens, l'ADIE assure une permanence mensuelle sur les marchés forains de La Rivière et de Saint-Louis.

Au regard des indicateurs socio-économiques dégradés à Saint-Louis (1/3 de la population est issu des quartiers prioritaires, taux de chômage de 22,10% en 2023, taux de pauvreté de 42 % en 2022), il apparaît nécessaire de structurer ce partenariat.

### **Conséquences :**

Dans ce contexte, la Commune de Saint-Louis et l'ADIE souhaitent formaliser un partenariat à titre gratuit dans le cadre de la convention telle qu'annexée, dont l'objectif consiste à :

- Définir les conditions de mise à disposition de moyens logistiques et de communication par la Commune au profit de l'Association pour les divers actions et évènements organisés par la structure.

## **II – DELIBERATION**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'engagement de la Commune de Saint-Louis dans la promotion de l'insertion professionnelle par l'entrepreneuriat,

**Considérant** la volonté de la Commune de Saint-Louis d'encourager les initiatives locales sur le champ de l'entrepreneuriat,

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le projet de convention relative à la mise à disposition de moyens logistiques et de communication entre l'ADIE et la Commune de Saint-Louis, jointe en annexe.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Madame la Maire ou son élu-e délégué-e à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

**Vote : 32 pour**

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**